



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX - SEVRES

23, Rue de Pied-de-Fond – C.S. 18312 – 79043 NIORT Cedex 9

☎ 05.49.79.18.52



05.49.79.46.36



@ district@foot79.fff.fr



<http://foot79.fff.fr>



REGLEMENT

FINANCIER

TARIFS 2022/2023



SOMMAIRE

1 - Cotisations	Page 3
2 - Droits d'engagement	Page 3
3 - Part sur recette	Page 4
4 - Arbitres	Page 4
5 - Statut de l'Arbitrage	Page 5
6 - Droits et frais de dossier	Page 5
7 - Amendes Sportives	Pages 5 et 6
8 - Amendes Disciplinaires	Page 6
9 - Frais de déplacements	Page 6
10 - Divers	Page 6
Informations	Page 6
Relevé compte club	Page 6
Frais arbitrage	Page 6

TARIFS 2022/2023



1 - COTISATIONS

FONCTIONNEMENT :

Par licence :

Prélèvement licence dite « Active »

Séniors/Vétérans – U19/U18 – U17/U16 – U15/U14 – U13/U12

3.50 €

Foot d'Animation et diversifié

1.75 €

DIVERS :

Licence Ayant-droit

27,00 €

Licence membre Observateur/Accompagnateur (non licencié dans un club)

27,00 €

2 - DROITS D'ENGAGEMENT

CHAMPIONNATS

Départemental 1

144,00 €

Départemental 2

135,00 €

Départemental 3

133,00 €

Départemental 4

128,00 €

Départemental 5

109,00 €

U19 Inter-Districts (79/86)

40,00 €

Féminines à 8 Seniors du Poitou (Gestion District 79)

32,00 €

Futsal Féminin seniors

25,00 €

Féminines U14-U17 à 8 (Gestion District 79)

22,50 €

Féminines Futsal U14/U17

25,00 €

Futsal 1ère et 2ème Divisions

25,00 €

U18

40,00 €

U17 -1ère, 2ème et 3ème Division-

40,00 €

U15 -1ère, 2ème et 3ème Division-

37,00 €

U15 à 7

37,00 €

U13 -1ère, 2ème, 3ème et 4ème Division-

37,00 €

U12 Critérium

21,00 €

U11 - Niveau 1, 2 et 3-

24,00 €

Plateaux U7 et U9

GRATUIT

COUPES et CHALLENGES

Coupe DEUX-SEVRES

113,00 €

Coupe SABOUREAU

85,00 €

Coupe des Réserves

40,00 €

Coupe U19 Inter-Districts (79/86)

45,00 €

Coupe Futsal Deux-Sèvres

28,00 €

Coupe Féminines à 8 Seniors du Poitou (gérée par le District 79)

32,00 €

Challenge Féminines à 8 Seniors Gislaine Charrier

26,00 €

Coupe Départementale U18

32,00 €

Coupe Départementale U17

32,00 €

Coupe Angélique U16/U17

32,00 €

Coupe Départementale U15

27,00 €

Coupe Angélique U14/U15

27,00 €

Coupe Festival Foot U13 Masculins

21,00 €

Tournois jeunes et Seniors

24,00 €

TARIFS 2022/2023

3 - PART SUR RECETTE (Forfaits par rencontre)

COUPE DEUX-SEVRES

Tarifs des entrées

1/4 de Finales	4,00 €
1/2 Finales	5,00 €
Finale	6,00 €

Forfait recette

1er au 3ème tour	17,00 €
4ème et 5ème tour	26,00 €
6ème tour et plus	50,00 €
1/4 de finales >30% recette brute ou sur minimum recette (500,00 €) + forfait délégué(s) 24,00 €.	
1/2 finales >30% recette brute ou sur minimum recette (1 000,00 €) + Prise en charge déplacement délégués.	
Finale >30% recette brute + Prise en charge déplacement délégués.	

COUPE SABOUREAU

Tarifs des entrées

1/4 de Finales	3,00 €
1/2 Finales	4,00 €
Finale	5,00 €

Forfait recette

1er au 3ème tour	12,00 €
4ème et 5ème tour	17,00 €
6ème tour et plus	32,00 €
1/4 de finales	50,00 €
1/2 finales >30% recette brute ou sur minimum recette (500,00 €) + Prise en charge déplacement délégués.	
Finale >30% recette brute + Prise en charge déplacement délégués.	

4 - ARBITRES

INDEMNITE KILOMETRIQUE (barème LFNA) - trajet le plus court

Indemnité kilométrique (par km aller/retour)	0,446 €
Minimum à percevoir (60 km aller/retour)	26,76 €

INDEMNITE DE MATCH

Championnat SENIORS D1 > Centre	34,00 €
Championnat SENIORS D1 > Assistant	31,00 €
Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 > Centre	31,00 €
Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 > Assistant	27,00 €
Championnat et coupe U19 Inter-Districts (17/79/86) > Centre	31,00 €
Championnat et coupe U19 Inter-Districts (79/86) > Assistant	27,00 €
Championnat et coupe U18 > Centre	26,00 €
Championnats et coupes à 8 FEMININES > Centre	31,00 €
Championnats et Coupes FUTSAL (forfait arbitre centre)	15,00 €
Championnats et coupes U13 - U15 - U17 - U18 > Centre	26,00 €
Championnats et coupes U13 - U15 - U17 - U18 > Assistants	22,00 €

TARIFS 2022/2023

5 - STATUT DE L'ARBITRAGE

1^{ère} Année d'infraction		
D1		126,00 €
D2 - D3 - D4 -		52,00 €
2^{ème} Année d'infraction	➤ Amende DOUBLEE	x2
3^{ème} Année d'infraction	➤ Amende TRIPLEE	x3
4^{ème} Année d'infraction	➤ Amende QUADRUPLEE	x4

6 - DROITS ET FRAIS DE DOSSIER

Réserve et réclamation d'avant match		39,00 €
Réserve et réclamation d'après match		74,00 €
Appel devant la Commission d'Appel de la Ligue :		
- autre que faits disciplinaires		105,00 €
- faits de discipline (frais de dossier)		105,00 €
Appel devant la Commission d'Appel du District :		
- autre que faits disciplinaires		77,00 €
- faits de discipline (frais de dossier 111 Euros + frais de déplacement 100 Euros)		211,00 €

7 - AMENDES SPORTIVES

Instruction d'un dossier		34,00 €
Amende pour absence non excusée à une audition		34,00 €
Amende pour absence de rapport demandé		34,00 €
Instruction d'un dossier intempéries		33,00 €
Amende par commission à fixer par celle-ci		A fixer
Amende au club dont l'arbitre désigné ne s'est pas déplacé		16,00 €
Forfaits Championnat		
1^{ère} et 2^{ème} Division		
➤ 1 ^{er} Forfait		42,00 €
➤ 2 ^{ème} Forfait		63,00 €
➤ 3 ^{ème} Forfait		84,00 €
3^{ème} et 4^{ème} Division		
➤ 1 ^{er} Forfait		42,00 €
➤ 2 ^{ème} Forfait		52,00 €
➤ 3 ^{ème} Forfait		63,00 €

*Pour les équipes de la 1^{ère} à la 4^{ème} division,
l'amende du forfait lors des trois dernières journées sera doublée.*

5^{ème} Division - Futsal - U19 - U18 - Féminines et Coupes Départementales		
➤ 1 ^{er} Forfait		32,00 €
➤ 2 ^{ème} Forfait		32,00 €
➤ 3 ^{ème} Forfait		32,00 €
Jeunes District (des U13 aux U17) et Féminines		21,00 €
➤ 1 ^{er} Forfait		21,00 €
➤ 2 ^{ème} Forfait		21,00 €
➤ 3 ^{ème} Forfait		21,00 €
Amende forfait finales jeunes District		84,00 €

TARIFS 2022/2023

7 - AMENDES SPORTIVES (suite)

Licence manquante (toutes catégories) / par licence	6,00 €
Feuille de match "papier" en retard :	25,00 €
Feuille de match "informatisée" - transmission tardive :	25,00 €
Absence aux Assemblées Générales	
Clubs dont le niveau le plus élevé de l'équipe 1 est de Ligue	84,00 €
1ère, 2ème et 3ème Division Départementale	73,00 €
Autres divisions départementales	63,00 €
Absence aux réunions décentralisées et de formations	31,00 €

8 - AMENDES DISCIPLINAIRES

Instruction d'un dossier :	34,00 €
Non envoi de rapport :	34,00 €
Le tarif des amendes ci-dessous correspondent à des sanctions disciplinaires qui concernent des faits de jeu mineurs qui ne mettent pas en cause l'intégrité physique ou morale des joueurs, éducateurs, dirigeants, officiels et spectateurs.	
1er Avertissement	14,00 €
2ème Avertissement	17,00 €
3ème Avertissement ou récidive dans le délai	29,50 €
<u>Faits disciplinaires Joueur expulsé</u>	39,00 €
Evocation	39,00 €

9 - FRAIS DE DEPLACEMENTS

Membres élus et cooptés par km A/R	0,446 €
Salariés par km A/R	0,446 €
Observateurs Arbitres Seniors - Jeunes - (plafond de 100 kms aller/retour)	0,446 €
Accompagnateurs nouveaux arbitres Forfait	30,00 €

10 - DIVERS

Frais d'un repas pour un membre élu - Membre de Commission - Arbitre -	6,00 €
Location Ethylofest	15,00 €
Prix des embouts	0,30 €
Caution Ethylofest	700,00 €

Informations

1- Seront portés automatiquement au débit des clubs concernés :

❖ Les amendes «sportives» pour: frais de dossier, forfaits, feuilles de matches et feuilles de recettes en retard, licences manquantes, infraction au statut de l'arbitrage, modifications au calendrier, absence aux A.G., l'engagement des arbitres

2 - Les droits de confirmation de réserves, les droits de réclamation, d'évocation et les droits d'appel ou frais de dossier sont soit :

- débités sur le compte du club concerné.
- joints à l'envoi recommandé sous forme de chèque établi à l'ordre du «District des Deux-Sèvres de Football».

Les réserves et réclamations peuvent également être confirmées par l'envoi dans les 48 heures (24 heures pour les coupes et challenges) soit:

- d'un courrier électronique avec la messagerie Zimbra.
 - d'une simple télécopie avec en-tête du club obligatoire.
- Le compte du club réclamant est automatiquement débité du montant du droit de confirmation.

3 - La Commission des Finances du District des Deux-Sèvres de Football est chargée de faire appliquer les sanctions prévues par le règlement financier de la LFNA en cas de défaut de paiement.

Relevés de compte club

uniquement par prélèvement automatique

- 1^{ère} situation au 30/11/22 paiement le 11/12/2022
(Dont les engagements des équipes jeunes et seniors 22/23)
- 2^{ème} situation au 28/02/23, paiement le 15/03/2023
- 3^{ème} situation au 15/06/23, paiement le 30/06/2023

A tout moment, les clubs peuvent consulter leur « relevé de compte clubs » en allant sur : FOOTCLUBS à Menu à Organisation à Etat du compte

Prélèvement automatique des frais d'arbitrage

Le prélèvement automatique est obligatoire pour le paiement des frais d'arbitrage des matchs de championnat de D1 - D2 - D3 - D4, avec 10 Prélèvements mensuels :

- Les 9 premiers de septembre 2021 à mai 2022 d'un montant identique (calculé sur la base des frais d'arbitrage de la saison N-1) soit :

- ☞ Départemental 1 : 230 €
- ☞ Départemental 2 : 220 €
- ☞ Départemental 3 : 70 €
- ☞ Départemental 4 : 70 €
- ☞ Inter-District U19 (79/86) : 70 €
- ☞ Départemental U18 -1ère Division- : 70 €
- ☞ Départemental U17 -1ère Division- : 70 €
- ☞ Départemental U15 -1ère Division- : 70 €

- Le dixième en juin 2022 pour régularisation.

- Le montant sera débité le 25 du mois.